

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
N° 2015/88
OBJET : ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Envoyé en préfecture le 05/10/2015

Reçu en préfecture le 05/10/2015

Affiché le

SLO

D.F. 2015-01264-20150929-2015_88-DE

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 44

Le 29 septembre 2015 l'année deux mille quinze
à 18 h 30

Nombre de Conseillers présents : 31

Nombre de Conseillers présents et représentés : 35

Quorum : 22

Date convocation du Conseil Communautaire : 23 septembre 2015

Date d'affichage de la convocation au siège : 23 septembre 2015

à Saint-Médard d'Eyrans - Salle des Fêtes

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent*</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent*</i>	<i>Excusé, procuration à</i>
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNE Philippe (Maire)	P	
BURTIN - DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	A	
BENESSE Jean-Michel (Maire)	P		FATH Bernard (Maire)	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	A 18h43	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean André (Maire)	P	
CLEMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoit (Maire)	P		Fabrice BOS	P	
Martine TALABOT	A 19h09		Nadine CHENNA	P	
Philippe BARRERE	P		Philippe DIAS	P	
Valérie LAGARDE	E	Y. MAYEUX	Muriel EYL	E	B. FATH
Thierry BLANQUE	P		Catherine FOURNIER	E	F. BOS
Béatrice CANADA	E	B. DARBO	Anne-Marie LABASTHE	P	
Philippe BALAYE	A		Alain LAGOARDETTE	A	
Michèle BOURROUSSE	P		Jean-François MOUCLIER	P	
Christian GACHET	P		Nadine JOLIVET	P	
Nathalie ROUSSELOT	A		Jean-Paul MERCADIE		
Félicie DURAND	P		Laure BENCTEUX	P	
Dominique LARRUE	P		Bernard CHEVALIER	P	
Françoise BETES	P		Bernadette PELISSIER	P	
Alexandre DE MONTESQUIEU	A 18h40		Jean-François BORDELAIS	P	
Corinne MARTINEZ	P		Maryse DEBACHY	P	
Sylvie OHRENSSTEIN-DUFRANC	A 18h37		Jean KESLER	A	
Benoist AULANIER	P				

Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur Jean-François MOUCLIER est élu(e) secrétaire de séance

Le procès-verbal de la réunion du 1^{er} juillet 2015 est adopté à l'unanimité

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 90-126 du 9 février 1990 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n° 2006-1690 modifié du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le décret n° 92-857 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des puéricultrices cadres territoriaux de santé,

Vu le décret n° 2014-923 du 18 août 2014 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des puéricultrices territoriales,

Vu le décret n° 95-31 du 10 janvier 1995 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants,

Vu le décret n° 92-865 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier des auxiliaires de puériculture territoriaux,

Vu le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

Vu le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,

Vu l'avis du comité technique lors de sa séance du 10 septembre 2015,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

Monsieur le Président propose d'actualiser le tableau des effectifs de la Communauté de Communes de Montesquieu en créant des emplois suite à des avancements (réussite à examen professionnel et ancienneté).

Également, il est proposé de créer un emploi d'adjoint technique de 2ème classe à 21/35ème pour exercer les fonctions d'adjoint technique.

Enfin, suite à la mutation de la directrice de la crèche de Léognan « la maison des Pichoun's » il est proposé le recrutement d'une directrice avec un grade différent.

➤ **Création d'un emploi d'ingénieur principal et suppression d'un emploi d'ingénieur,**

Cette création d'emploi permettrait de faire bénéficier d'un avancement de grade au chef du service informatique et télécommunications.

➤ **Création d'un emploi de technicien principal de 1ère classe et suppression d'un emploi de technicien principal de 2ème classe,**

Il s'agit de nommer sur un grade d'avancement le chef du service environnement.

➤ **Création de deux emplois d'adjoint technique de 1ère classe et suppression de deux emplois d'adjoint technique de 2ème classe,**

Il s'agit de nommer deux agents sur un grade différent suite à une réussite à un examen professionnel pour l'agent affecté au Service Technique et d'un avancement pour l'agent affecté à la structure « La maison des Pitchoun's » à Léognan.

Envoyé en préfecture le 05/10/2015
Reçu en préfecture le 05/10/2015
Affiché le
ID : 033-243301264-20150929-2015_88-DE

➤ **Création d'un emploi d'adjoint technique de 2ème classe à temps non complet (21/35èmes) et suppression d'un emploi d'adjoint technique de 2ème classe,**

Il s'agit de pourvoir un emploi à temps non complet sur la structure « Tom Pousse » de La Brède et de supprimer un emploi vacant.

➤ **Création d'un emploi d'attaché principal et suppression d'un emploi d'attaché,**

Cette création de poste permettra le recrutement d'un agent titulaire ou contractuel sur l'emploi de chef de services finances, achat et juridique.

Les missions sur cet emploi seront les suivantes :

- Participer à la définition et à la mise en œuvre de la stratégie budgétaire et financière de la collectivité. A ce titre, l'agent est chargé de la programmation, de la mise en œuvre et du suivi de la politique budgétaire et financière de la collectivité,
- Être le garant de la fiabilité et de la sécurité des procédures budgétaires, préparation, exécution, et contrôle du budget de l'administration,
- Expert financier, apporter conseil à sa hiérarchie, aux élus, à ses collègues dans la préparation, l'exécution et la prospective budgétaire. Piloter la réalisation des analyses financières et fiscales prospectives et proposer des stratégies de pilotage,
- Animer et coordonner les équipes placées sous son autorité,
- Encadrer le juriste, par le conseil des élus et des services, et par une veille à l'expertise juridique dans les domaines variés du droit,
- Expertiser les actes et contrats complexes, ainsi que les contentieux en liaison avec les services concernés et les éventuels conseils externes,
- Participer à la négociation et à la définition des besoins de la collectivité en matière d'assurances,
- Négocier et gérer le portefeuille d'assurances de la collectivité,
- Encadrer l'équipe qui conçoit les contrats publics et les dossiers de consultation des entreprises,
- Gérer la politique d'achat de la collectivité dans une optique de transparence et d'optimisation,
- Contrôler administrativement et financièrement les marchés publics en liaison avec les services concernés.

Cet emploi pourra être occupé par un agent non titulaire de droit public, si aucune candidature d'agent titulaire du cadre d'emplois des attachés ne correspond aux besoins de la Communauté de communes de Montesquieu ; à cet effet, le niveau de recrutement de l'agent devra correspondre aux conditions d'accès au concours externe d'attaché et la rémunération de l'agent sera déterminée par rapport au grade des attachés territoriaux. Il serait alors possible de recruter un agent contractuel par voie de contrat à durée déterminée de trois ans maximum, dans les conditions des articles 3 alinéa 3 2ème alinéa et 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, compte tenu de la nature des fonctions et des besoins de service.

La rémunération de cet agent serait calculée par référence à la grille indiciaire du grade d'attaché principal indexée sur le traitement de la fonction publique territoriale.

➤ **Création d'un emploi de rédacteur principal de 1ère classe et suppression d'un emploi de rédacteur principal de 2ème classe,**

Cette ouverture de poste est destinée à pouvoir faire bénéficier d'un avancement de grade à un agent affecté au service Développement Économique.

➤ **Création de deux emplois d'adjoint administratif principal de 2ème classe et suppression de deux emplois d'adjoint administratif de 1ère classe,**

Ces ouvertures de postes sont destinées à pouvoir faire bénéficier d'un ~~avancement de grade à deux~~ agents affectés pour l'un au service Ressources Humaines et pour l'autre au service Finances.

➤ **Création de deux emplois d'adjoint administratif de 1ère classe et suppression de deux emplois d'adjoint administratif de 2ème classe,**

Ces ouvertures de postes sont destinées à pouvoir faire bénéficier à deux agents d'un avancement de grade suite à la réussite d'un examen professionnel un au service Ressources Humaines et un au service Développement Économique.

➤ **Création d'un emploi d'animateur principal de 1ère classe et suppression d'un emploi d'animateur principal de 2ème classe,**

Cette ouverture de poste est destinée à pouvoir faire bénéficier à un agent d'un avancement de grade affecté au service Pôle Vie Locale.

➤ **Création de deux emplois d'adjoint d'animation de 1ère classe et suppression de deux emplois d'adjoint d'animation de 2ème classe,**

Ces ouvertures de postes sont destinées à pouvoir faire bénéficier à deux agents d'un avancement de grade suite à la réussite d'un examen professionnel affectés à la crèche de Saint Médard d'Eyrans «Les p'tits lous» et à la crèche de Castres Gironde «La maison de la petite enfance».

➤ **Création d'un emploi de puéricultrice de classe supérieure et suppression d'un emploi de puéricultrice - cadre de santé,**

Il s'agit de remplacer la mutation de la directrice de la crèche de Léognan « la maison des Pichoun's », suite au recrutement d'une directrice avec un grade différent.

➤ **Création de trois emplois d'éducateur principal de jeunes enfants et suppression de trois emplois d'éducateur de jeunes enfants.**

Il s'agit de faire bénéficier à trois agents d'un avancement de grade affectés à la crèche de Castres Gironde « La maison de la petite enfance » sur une fonction de direction, à la crèche de Saucats « Pom de pins» et au siège sur des fonctions d'animation du relais assistantes maternelles.

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- Décide de la création des emplois suivants à compter du 1er octobre 2015 :

GRADE	NOMBRE	FILIERE	CATEGORIE	QUOTITE
Puéricultrice de classe supérieure	1	Sociale	A	35/35ème

- Décide de la création des emplois suivants à compter du 1^{er} décembre 2015 :

GRADE	NOMBRE	FILIERE	CATEGORIE	QUOTITE
Ingénieur principal	1	Technique	A	35/35ème
Technicien principal de 1ère classe	1	Technique	B	35/35ème
Adjoint technique de 1ère classe	2	Technique	C	35/35ème
Adjoint technique de 2ème classe	1	Technique	C	21/35ème

Rédacteur principal de 1ère classe	1	Administrative	B	35/35ème
Adjoint administratif principal de 2ème classe	2	Administrative	C	35/35ème
Adjoint administratif de 1ère classe	2	Administrative	C	35/35ème
Animateur principal de 1ère classe	1	Animation	B	35/35ème
Adjoint d'animation de 1ère classe	2	Animation	C	35/35ème
Éducateur principal de jeunes enfants	3	Sociale	B	35/35ème

Envoyé en préfecture le 05/10/2015
 Reçu en préfecture le 05/10/2015
 Affiché le
 ID : 033-243301264-20150929-2015_08-DE

- Décide de la création des emplois suivants à compter du 1^{er} janvier 2016 :

GRADE	NOMBRE	FILIERE	CATEGORIE	QUOTITE
Attaché principal	1	administrative	A	35/35ème

- Décide la suppression des emplois suivants à compter du 1er octobre 2015 :

GRADE	NOMBRE	FILIERE	CATEGORIE	QUOTITE	Motif
Puéricultrice cadre de santé	1	Sociale	A	35/35ème	Mutation

- Décide la suppression des emplois suivants à compter du 1^{er} décembre 2015 :

GRADE	NOMBRE	FILIERE	CATEGORIE	QUOTITE	Motif
Ingénieur	1	Technique	A	35/35ème	Avancement de grade
Technicien principal de 2ème classe	1	Technique	B	35/35ème	Avancement de grade
Adjoint technique 2ème classe	3	Technique	C	35/35ème	Avancement de grade et emploi vacant
Rédacteur principal de 2ème classe	1	Administrative	B	35/35ème	Avancement de grade
Adjoint administratif de 1ère classe	2	Administrative	C	35/35ème	Avancement de grade
Adjoint administratif de 2ème classe	2	Administrative	C	35/35ème	Avancement de grade
Animateur principal de 2ème classe	1	Animation	B	35/35ème	Avancement de grade
Adjoint d' Animation de 2ème classe	2	Animation	C	35/35ème	Avancement de grade
Éducateur de jeunes enfants	3	Sociale	B	35/35ème	Avancement de grade

- Décide la suppression des emplois suivants à compter du 1^{er} janvier 2016 :

Attaché	1	Administrative	A	35/35ème	Suppression d'emploi
---------	---	----------------	---	----------	----------------------

1°) Autorise Monsieur le Président à pourvoir les emplois prévus ci-dessus et l'habiliter à effectuer les démarches nécessaires et signer les pièces correspondantes,

2°) Autorise Monsieur le Président à pourvoir éventuellement l'emploi de chef du service finances, achat et juridique par contrat éventuellement,

3°) Dit que l'emploi de chef de service chargé de finances, achat et juridique (s'il n'est pas fonctionnaire titulaire) sera rémunéré sur la base de la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux, si aucune des candidatures ne correspondaient aux besoins de la communauté de communes de Montesquieu,

4°) Dit que les crédits budgétaires correspondants seront inscrits au budget de la communauté de communes de Montesquieu.

Fait à Martillac, le 29 septembre 2015

Le Président

Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement

